



## AVIS PUBLIC – DEMANDES DE PROCÉDURE RÉFÉRENDAIRE

Cet avis public est donné conformément aux articles 132 et 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**AVIS PUBLIC** est donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de Règlement 601-38 amendant le Règlement de zonage 601 afin de modifier certaines dispositions.

### 1. OBJET DU PROJET ET DISPOSITIONS VISÉES

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 juin 2023 à la salle communautaire Athanase-David, le conseil municipal a adopté, le 13 juin 2023, le second projet de Règlement 601-38 modifiant le Règlement de zonage 601 afin de modifier diverses dispositions.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des **zones visées C-01, C-02, C-04, CN-04, CN-05, I-01, MIX-03, MIX-04, MIX-07 et EF-08** et des **zones contiguës C-02, C-03, C-04, C-05, CN-01, CN-04, EF-01, EF-02, EF-07, H-01, H-02, H-03, H-04, H-05, H-06, H-07, H-09, H-10, H-11, H-12, H-14, H-16, H-17, H-25, H-27, H-28, H-31, H-35, I-01, MIX-01, MIX-02, MIX-03, MIX-04, MIX-05, MIX-06, MIX-07, MIX-08, MIX-09, P-01, REC-01, REC-02, REC-04 et REC-06** afin que le règlement soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le projet contient les dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire identifiées ci-dessous :

Article du règlement	Disposition
<b>1</b>	Modification des dispositions relatives aux usages mixtes
<b>2</b>	Modification des dispositions relatives aux usages multiples
<b>3</b>	Zone C-01 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'usage mixte pour les classes d'usages suivantes : « C3 : Service automobile » et « R2 : Récréation intensif »</li> <li>- Interdiction de l'usage multiple pour le groupe d'usage « Habitation »</li> <li>- Autorisation de l'usage multiple pour les classes d'usage suivantes : « C3 : Service automobile », « C4 : Restauration » et « C5 : Hébergement »</li> </ul>
<b>4</b>	Zone C-02 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'usage mixte pour les classes d'usages suivantes : « C3 : Service automobile » et « R2 : Récréation intensif »</li> <li>- Autorisation de l'usage multiple pour les classes d'usage suivantes : « C3 : Service automobile », « C4 : Restauration » et « C5 : Hébergement »</li> <li>- Interdiction des usages suivants « C112 : salles de réunion et bureaux d'associations ou d'organismes » et « C120 : Écoles d'enseignement privé »</li> </ul>
<b>5</b>	Zone C-04 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'usage mixte pour la classe d'usage « C3 : Service automobile »</li> <li>- Interdiction de l'usage multiple pour le groupe d'usage « Habitation »</li> </ul>
<b>6</b>	Zone CN-04 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'usage multiple pour les classes d'usages suivantes : « P1 : institutionnel » et « R1 : Récréation extensif »</li> </ul>
<b>7</b>	Zone CN-05 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'usage multiple pour la classe d'usage « R1 : Récréation extensif »</li> </ul>
<b>8</b>	Zone I-01 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interdiction de l'usage mixte pour les classes d'usages suivantes : « C3 : Service automobile » et « I1 : Industriel »</li> </ul>

<b>9</b>	Zone MIX-03 - Autorisation de l'usage mixte pour les classes d'usages suivantes « H1 : Habitation unifamiliale » et « H2 : Habitation bifamiliale » - Autorisation de l'usage mixte pour l'usage « C501 : Établissements hôteliers »
<b>10</b>	Zone MIX-04 - Autorisation de l'usage mixte pour les classes d'usages suivantes : « H1 : Habitation unifamiliale » « H2 : Habitation bifamiliale », « H3 : Habitation trifamiliale » et « H4 : multifamiliale » - Autorisation de l'usage multiple pour les classes d'usages suivantes : « C4 : Restauration » et « P1 : Institutionnel » - Autorisation de l'usage mixte pour l'usage « C501 : Établissements hôteliers » - Autorisation de l'usage multiple pour l'usage « C501 : Établissements hôteliers »
<b>11</b>	Zone MIX-07 - Autorisation de l'usage mixte pour les classes d'usages suivantes : « H1 : Habitation unifamiliale » « H2 : Habitation bifamiliale », « H3 : Habitation trifamiliale » et « H4 : multifamiliale » - Autorisation de l'usage multiple pour les classes d'usages suivantes : « C4 : Restauration » et « P1 : Institutionnel » - Autorisation de l'usage mixte pour l'usage « C501 : Établissements hôteliers » - Autorisation de l'usage multiple pour l'usage « C501 : Établissements hôteliers »
<b>12</b>	Zone EF-08 - Autorisation des services professionnels et commerciaux à domicile pour la classe d'usage « H1 : Habitation unifamiliale »

## 2. BUT DE LA DEMANDE

Une demande de participation à un référendum vise à ce qu'une (1) ou plusieurs des dispositions du projet de règlement parmi celles énumérées ci-dessus soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter des zones visées en faisant l'objet d'un scrutin référendaire.

## 3. TRANSMISSION D'UNE DEMANDE ET CONDITIONS DE VALIDITÉ

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition du projet de règlement qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être signée par au moins douze (12) personnes habiles à voter intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 ;
- Être reçue à la mairie au plus tard le 14 juillet 2023, vis l'une des méthodes suivantes :
  - o Par courriel à l'adresse [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com) ;
  - o Par courrier postal ou déposée à la mairie à l'adresse suivante : 2579, rue de l'Église, Val-David (QC) J0T 2N0

## 4. PERSONNES INTÉRESSÉES

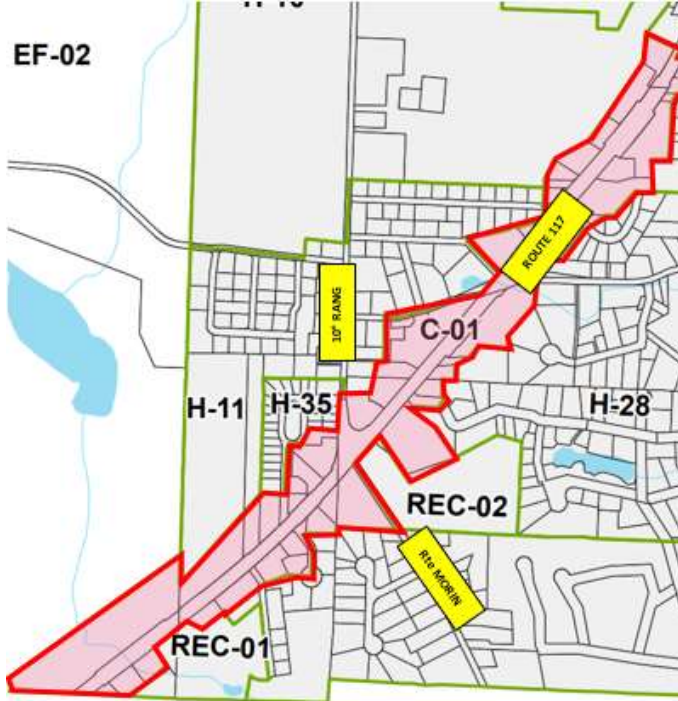
Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de règlement et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus auprès du service juridique, aux coordonnées ci-dessus, aux heures normales de bureau.

## 5. DESCRIPTION DES ZONES D'OÙ PEUVENT PROVENIR UNE DEMANDE

Le projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des **zones visées C-01, C-02, C-04, CN-04, CN-05, I-01, MIX-03, MIX-04, MIX-07 et EF-08**, lesquelles sont illustrées ci-dessous, et des zones contiguës :

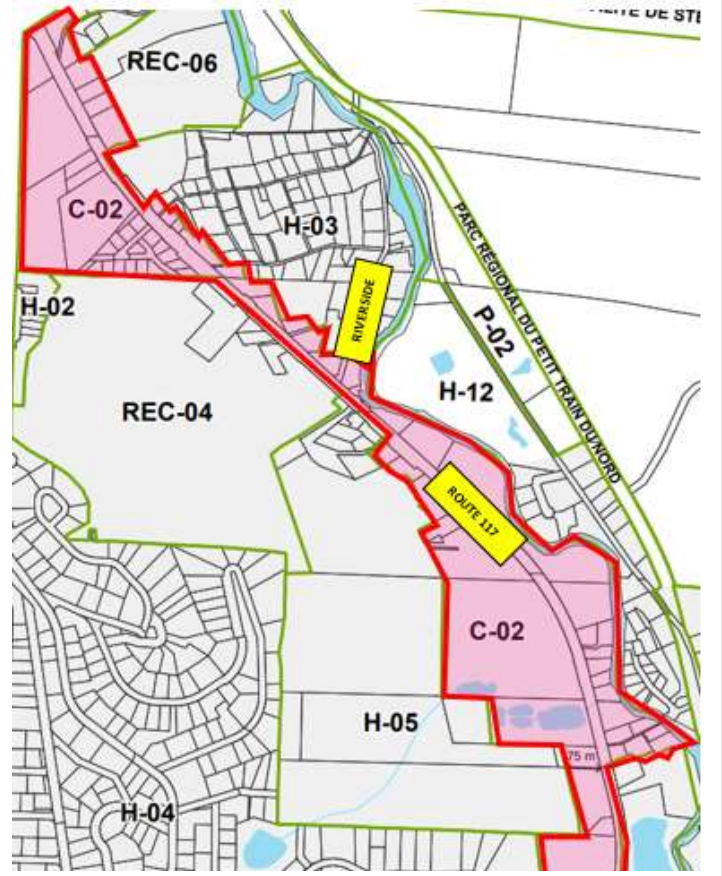
**Zone C-01**

**Zones contiguës :** C-03, EF-02H-10, H-11, H-25, H-28, H-31, H-35, REC-01, REC-02



**Zone C-02**

**Zones contiguës :** H-02, H-01, H-03, H-04, H-05, H-12, i-01, REC-04, REC-06



**Zone C-04**

**Zones contiguës :** C-03, C-05, H-07, H-09, H-16, I-01, MIX-01, MIX-04



**Zone CN-04**

**Zones contiguës :** CN-01, MIX-02, MIX-03, MIX-04



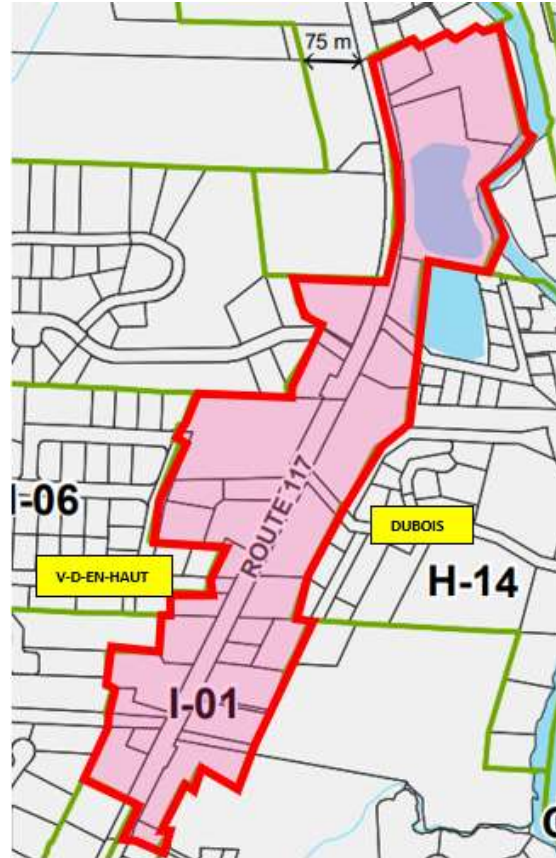
**Zone CN-05**

Zones contiguës : CN-01, MIX-07



**Zone I-01**

Zones contiguës : C-02, C-04, C-05, H-05, H-06, H-07, H-12, H-14, H-16



**Zone MIX-03**

Zones contiguës : MIX-01, MIX-02, MIX-04, CN-01, CN-04, H-16



**Zone MIX-04**

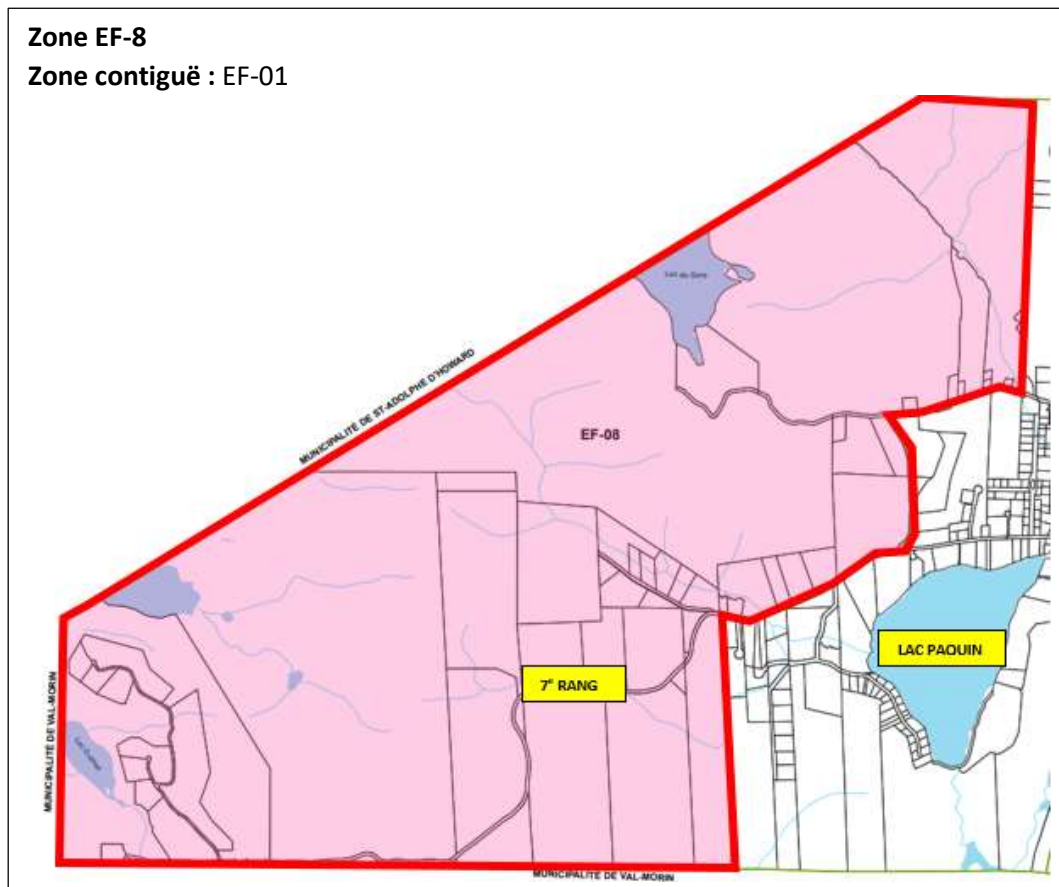
Zones contiguës : C-03, MIX-06, CN-01, CN-04, H-27, MIX-01, MIX-02, MIX-05



**Zone MIX-07**

Zones contiguës : MIX-08, MIX-09, CN-01, P-01, H-17, EF-07





Pour voir l'ensemble des zones contiguës, il est possible de consulter le plan de zonage de la Municipalité à la mairie sur les heures d'ouverture de bureau ou sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/> dans la section *Règlements d'urbanisme*.

#### **6. ABSENCE DE DEMANDE VALIDE**

Les dispositions du projet qui n'auront pas fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **7. CONSULTATION DU PROJET**

Le projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/> dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie sur les heures d'ouverture de bureau, au 2579, rue de l'Église.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 6 juillet 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint